

Les sections et champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IMPORTANT

Un paiement de 350 \$ doit être joint à ce formulaire.

ESPACE RESERVÉ AU PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ)

| | | |
|------------------|----------------|-------------------|
| N° d'intervenant | N° d'employeur | Date (AAAA-MM-JJ) |
|------------------|----------------|-------------------|

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE*

Les quatre premiers éléments servent à vérifier si l'entreprise est identifiée comme intervenant à nos dossiers.

| | | |
|--|---|--|
| N° de licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)* | N° d'entreprise du Québec (NEQ)* | N° de téléphone* |
| Raison sociale de la personne morale (compagnie), de la société ou de l'entreprise individuelle* (Indiquer un des autres noms utilisés au Québec reliés à vos activités de construction et figurant sur la déclaration d'immatriculation inscrite auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ).) | | |
| Nom de la personne morale (compagnie) (Inscrire le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation ou sur le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc. Exemple : 0000-0000 Québec inc.) | | |
| Avez-vous déjà eu une entreprise enregistrée à la CCQ* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Si oui, indiquer votre numéro d'employeur | Langue* <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |
| Code de catégorie de la licence RBQ (maximum 5, selon les types de travaux prévus)* | | |
| Quelle est la forme juridique de l'entreprise ?* <input type="checkbox"/> Personne morale (compagnie) <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Entreprise individuelle | | |
| Date de constitution pour une personne morale et une entreprise individuelle ou date de formation pour une société (AAAA-MM-JJ)* | | |
| Date prévue du début des travaux sur un chantier (AAAA-MM-JJ)* | | |
| N° attribué par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) | | |
| N° d'inscription en vertu de la <i>Loi sur la taxe de vente du Québec</i> | | |

2. PERSONNE RESPONSABLE

La personne responsable est la personne identifiée par l'entreprise visant à faciliter les échanges avec la CCQ. Cette personne sera autorisée à obtenir tous les renseignements et à effectuer certaines transactions relatives au dossier de votre entreprise.

| | |
|---|--|
| Nom de la personne responsable de votre dossier | Prénom de la personne responsable de votre dossier |
|---|--|

3. COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE*

Adresse physique du siège social de la personne morale (compagnie), de la société ou de l'entreprise individuelle.

IMPORTANT : Cette adresse ne doit pas correspondre à une case postale. Si vous avez plus d'un établissement au Québec, veuillez nous en faire parvenir les adresses sur une feuille annexée.

| | | | |
|---|-------------------|-------------------------------|-------------|
| N° | Rue | N° d'appartement ou de bureau | |
| Ville | Province | Code postal | |
| N° de téléphone* | N° de télécopieur | N° de téléphone cellulaire | Courriel |
| Si l'adresse de correspondance est différente, veuillez compléter les cases ci-dessous. | | | |
| N° | Rue | N° d'appartement ou de bureau | |
| Case postale | Ville | Province | Code postal |

4. COMPTABLE*

Cocher, si aucun comptable n'est affecté à votre dossier.

Nom de la firme comptable

Nom de la personne responsable de votre dossier

Prénom de la personne responsable de votre dossier

N° Rue N° d'appartement ou de bureau

Case postale Ville Province Code postal

N° de téléphone du comptable N° de télécopieur du comptable

Vérification de livres (endroit où peuvent être examinés les registres et livres de paie)* Comptable Employeur

5. IDENTIFICATION DES ADMINISTRATEURS, DES ASSOCIÉS OU DU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE*

Si vous avez plus de deux administrateurs ou associés, veuillez joindre les renseignements sur une feuille annexée.

Note : Les administrateurs ou associés d'une entreprise doivent apparaître dans la liste des administrateurs ou associés auprès du REQ.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Nom Prénom

Adresse de domicile

N° Rue N° d'appartement

Case postale Ville Province Code postal

N° de téléphone principal

Titre de la fonction de l'administrateur d'une personne morale (compagnie) Président Vice-président Secrétaire Trésorier Administrateur Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Nom Prénom

Adresse de domicile

N° Rue N° d'appartement

Case postale Ville Province Code postal

N° de téléphone principal

Titre de la fonction de l'administrateur d'une personne morale (compagnie) Président Vice-président Secrétaire Trésorier Administrateur Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)

6. INSCRIPTION À UNE SÉANCE D'INFORMATION AUX EMPLOYEURS

Désirez-vous assister à une séance d'information à votre bureau régional ? Oui Non

Si oui, votre bureau régional communiquera avec vous.

7. PAIEMENT DES FRAIS*

Les frais d'enregistrement sont de 350 \$. Si vous demandez un certificat de compétence pour un représentant désigné, des frais de 100 \$ supplémentaires s'appliquent (veuillez consulter la section 9).

Méthode Chèque Mandat poste Carte de crédit

N° de carte de crédit Visa MasterCard Date d'expiration (AAAA-MM)

Nom du détenteur de la carte de crédit Signature du détenteur de la carte de crédit

8. SIGNATURE*

Nom d'un administrateur, d'un associé ou du propriétaire de l'entreprise individuelle*

Prénom d'un administrateur, d'un associé ou du propriétaire de l'entreprise individuelle*

Signature d'un administrateur, d'un associé ou du propriétaire de l'entreprise individuelle*

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)*

9. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Important : La nomination d'un représentant désigné est facultative.

Si la demande de désignation concerne une personne qui n'a jamais obtenu de certificat de compétence de la CCQ, veuillez également remplir la section 10. La section 11 doit être signée par le nouveau représentant désigné.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale

Nom de la personne à désigner*

Prénom de la personne à désigner*

Demande de délivrance de certificat de compétence :

Non, le nouveau représentant désigné détient déjà un certificat de compétence valide.

Oui, le nouveau représentant désigné a besoin d'un certificat de compétence (frais de 100 \$). Précisez lequel : Apprenti Métier : _____
 Occupation

En vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, le représentant désigné n'est pas considéré comme un salarié au sens de cette loi et n'a donc pas droit aux recours ni aux conditions de travail prévus dans les conventions collectives de l'industrie de la construction dont bénéficient les salariés.

10. RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

À compléter seulement si la personne n'a jamais obtenu de certificat de compétence de la CCQ.

N° d'assurance sociale*

Code permanent¹

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)*

Nom du représentant désigné*

Prénom du représentant désigné*

N° de téléphone principal*

N° de téléphone secondaire

Autochtone* Oui Non Couleurs des yeux* Bruns Bleus Pers Verts Gris Noirs

Taille en mètres ou taille en pieds*

Sexe* Masculin Féminin

Langue* Français Anglais

Adresse de correspondance (celle où le représentant désigné désire recevoir son courrier)*

N° Rue N° d'appartement

Case postale Ville Province Code postal

Adresse de domicile (résidence principale du représentant désigné)

Si l'adresse de correspondance est différente, veuillez compléter les cases ci-dessous

N° Rue N° d'appartement

Case postale Ville Province Code postal

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

11. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ*

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des organismes concernés l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires auprès du MEES, à des fins d'analyse pour la délivrance d'un certificat de compétence ou d'exemption, d'admission à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle, d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, je consens expressément à ce que les organismes concernés transmettent à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, que la falsification d'un document ou que l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 de la *Loi R-20* (RLRQ, chap. R-20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Je déclare également avoir pris connaissance des informations sur ce formulaire concernant ma nomination en tant que représentant désigné.

Signature du représentant désigné*

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)*

Comment s'enregistrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ)

La première étape consiste à obtenir, si requis², un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Pour ce faire, vous devez vous adresser au **Registraire des entreprises du Québec** (REQ). Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter le site registreentreprises.gouv.qc.ca.

La seconde étape consiste à obtenir, si requis³, une licence à la **Régie du bâtiment du Québec** (RBQ). Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter le site rbq.gouv.qc.ca.

Ensuite, pour vous enregistrer à la CCQ, vous devez remplir le présent formulaire et le retourner à l'un de nos bureaux régionaux en acquittant les frais afférents de 350 \$, payables par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la CCQ ou par carte de crédit Visa ou MasterCard. **Ces frais ne sont pas remboursables.** Pour obtenir plus d'informations, consultez le ccq.org.

Le représentant désigné

La nomination d'un représentant désigné est facultative. La première nomination est gratuite, et des frais de 50 \$ sont exigés pour toute nomination subséquente. Il ne peut y avoir qu'un seul représentant désigné à la fois.

Pour qu'une personne puisse agir comme représentant désigné, l'entreprise et la personne choisie doivent satisfaire aux conditions indiquées ci-dessous.

L'entreprise doit :

- être une société ou une personne morale (compagnie) ;
- détenir une licence de la RBQ, si requis ;
- être enregistrée à la CCQ ;
- remplir et signer les sections 9 et 10 (au besoin) du présent formulaire.

La personne qui agira à titre de **représentant désigné** doit :

- être un administrateur (elle devra apparaître dans la section « Liste des administrateurs » auprès du REQ) ;

ou

- être un associé de la société (elle devra apparaître dans la section « Associés » auprès du REQ) ;

ou

- être un actionnaire détenant au moins une action avec droit de vote (elle devra alors présenter des pièces justificatives ; voir la section « Documents et frais requis » du présent formulaire) ;

et

- détenir un certificat de compétence ou présenter une demande de certificat de compétence à la CCQ.

Comment obtenir un certificat de compétence ?

Pour obtenir un certificat de compétence, la personne qui agira à titre de représentant désigné doit :

- avoir suivi et réussi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (SSGCC) ou être reconnue comme personne qualifiée en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction auprès de la RBQ ;
- avoir rempli et signé les sections requises du présent formulaire ;
- fournir une photocopie d'un document officiel reconnu (permis de conduire du Québec, carte d'assurance maladie, certificat de naissance ou passeport). Vous trouverez la liste complète des documents officiels au ccq.org ;
- acquitter les frais de 100 \$ exigés pour la délivrance d'un certificat de compétence.

Quel certificat de compétence le représentant désigné peut-il obtenir ?

- **Apprenti** : l'employeur doit compter à son emploi un compagnon pour le métier visé par la demande ;
- **Compagnon** : la personne doit répondre aux exigences du métier concerné. Pour obtenir plus d'informations, consultez le ccq.org ;
- **Occupation** : la personne pourra exercer l'une des occupations prévues dans les conventions collectives.

Quand la désignation entrera-t-elle en vigueur ?

La désignation entrera en vigueur dès la réception du formulaire dûment signé à la CCQ et des documents accompagnés des frais requis (voir ci-dessous). Un dossier est considéré comme complet lorsque l'entreprise ainsi que le nouveau représentant désigné répondent aux conditions mentionnées ci-dessus.

Documents et frais requis

Vous devez également y joindre les pièces requises, s'il y a lieu :

- Preuve démontrant que le représentant désigné d'une compagnie est un actionnaire détenant au moins une action avec droit de vote. Vous devez joindre : 1) a) une photocopie du certificat d'action dûment rempli ou b) une photocopie d'une résolution du conseil d'administration autorisant l'émission (ou la cession) de l'action avec droit de vote et 2) copie des statuts de constitution accompagnés d'une description du capital-actions. **Nous nous réservons le droit de refuser la désignation du représentant si la preuve fournie n'est pas satisfaisante. Nous nous réservons également la possibilité d'accepter toute autre preuve jugée satisfaisante ou d'exiger tout autre document pour analyser la demande.**
- Si votre nouveau représentant désigné présente une demande de certificat de compétence, vous devrez joindre un chèque ou un mandat-poste de 100 \$ fait au nom de la CCQ ou effectuer votre paiement par carte de crédit (inscrivez votre numéro de carte à la section 7). Ce montant couvrira les frais liés à la délivrance du certificat de compétence.

² Le propriétaire d'une entreprise individuelle n'est pas tenu de s'immatriculer au REQ s'il fait affaire sous son propre nom complet.

³ Pour certains travaux, il n'existe aucune licence à la RBQ. Cette dernière pourra vous informer si les travaux à effectuer exigent une licence ou non.

Pour joindre notre service à la clientèle : 1 877 973-5383

Veillez retourner ce formulaire avec la ou les pièces justificatives, s'il y a lieu, au bureau régional de votre région.

Abitibi-Témiscamingue

518, rue Giguère
Val-d'Or (Québec) J9P 6M4
Télécopieur : 819 825-2192

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

188, rue des Gouverneurs
Rimouski (Québec) G5L 8G1
Télécopieur : 418 725-3182

Côte-Nord

598, boul. Laure, bureau 112
Sept-Îles (Québec) G4R 1X7
Télécopieur : 418 962-7321

Estrie

2700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec) J1K 2V8
Télécopieur : 819 565-5023

Mauricie-Bois-Francis

125, rue des Forges, 5^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Télécopieur : 819 693-5625

Montréal

1201, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 0A6
Télécopieur : 514 341-4025

Outaouais

225, montée Paiement
Gatineau (Québec) J8P 6M7
Télécopieur : 819 243-6018

Québec

700, boul. Lebourgneuf, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G2J 1E2
Télécopieur : 418 623-9234

Saguenay-Lac-Saint-Jean

1299, rue des Champs-Élysées, bureau 101
Saguenay (Québec) G7H 6P3
Télécopieur : 418 698-4715